



INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ



Guide du demandeur



COMMUNITY
FOUNDATIONS
OF CANADA

FONDATIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA

Financé par

Canada



Canadian
Urban
Institute

Institut
Urbain du
Canada



Guide du demandeur : L'Initiative pour des collectivités en santé

L'Initiative pour des collectivités en santé aide les collectivités à créer et adapter les espaces publics, ainsi que les programmes et services pour les espaces publics, afin de répondre aux besoins relatifs à la COVID-19 au cours des deux prochaines années. Cet investissement de 31 millions de dollars du [gouvernement du Canada](#) financera des projets d'infrastructure à petite échelle, visant à créer des collectivités plus sécuritaires, plus vivantes et inclusives. Fondations communautaires du Canada (FCC) et son réseau collaborent avec l'Institut urbain du Canada (IUC) et d'autres partenaires pour déployer l'Initiative pour des collectivités en santé localement.

L'Initiative pour des collectivités en santé soutient l'innovation et les améliorations apportées par les collectivités pour la qualité de vie des résidents. Alors que les collectivités locales continuent de s'adapter à la COVID-19, partout au pays – dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées – les gouvernements locaux et les partenaires communautaires découvrent de nouvelles façons d'assurer la santé et la sécurité des résidents, de soutenir la relance économique et de rendre les collectivités plus résistantes aux pandémies.

Le mot *infrastructure* est communément compris comme l'ensemble des routes, des édifices et des centrales électriques. Bien que l'infrastructure physique soit importante, on reconnaît de plus en plus l'existence de l'infrastructure sociale et de l'infrastructure numérique. Ces formes d'infrastructure (physique, sociale et numérique) contribuent à l'état de santé des collectivités. En outre, différents types de projets d'infrastructure se recoupent souvent et sont menés conjointement par une grande diversité de parties prenantes, notamment : planificateurs urbains, professionnels de la santé publique, groupes communautaires de quartier, artistes, défenseurs du cyclisme et fournisseurs de services sociaux.¹

¹ Contribué par Jay Pitter, MES



À propos de l'Initiative pour des collectivités en santé	3
À qui profite l'initiative pour des collectivités en santé?	3
Quels sont les partenaires de l'initiative pour des collectivités en santé?	3
Admissibilité	4
Qui peut déposer une demande?	4
Est-ce qu'un organisme ou groupe communautaire non énuméré dans la liste des demandeurs admissibles peut déposer une demande?	5
Quels types de projets sont admissibles à un financement?	5
Pouvez-vous donner des exemples de projets admissibles?	6
Quels projets sont inadmissibles à un financement?	9
Quelles sont les dépenses admissibles à un financement?	10
Lignes directrices concernant la demande	11
Quels projets sont d'intérêt public?	11
Quels types de projets répondent aux besoins résultant de la COVID-19?	12
Comment démontrer l'engagement communautaire pour un projet?	12
Est-ce que j'ai besoin de permis, d'autorisations ou d'approbations à l'échelle locale afin de déposer une demande de financement?	12
Comment démontrer que les projets respectent une conception numérique inclusive et une gestion responsable des données?	13
Quels sont les montants de financement accordés	14
Qu'est-ce qui doit être inclus dans mon budget?	14
Processus de demande	15
Quand puis-je déposer une demande?	15
Où dois-je déposer ma demande?	15
Est-ce que je peux déposer plusieurs demandes de financement?	16
Puis-je avoir des conseils pour la préparation de ma demande?	16
Comment déposer une demande	16
Comment ma demande sera-t-elle évaluée?	17



À propos de l'Initiative pour des collectivités en santé

À qui profite l'initiative pour des collectivités en santé?

L'initiative pour des collectivités en santé profite à toute la population canadienne, tant dans les collectivités urbaines que rurales, et particulièrement aux personnes qui sont touchées de façon disproportionnée par la COVID-19.

La COVID-19 est une menace pour tout le monde. Toutefois, la pandémie a eu des effets disproportionnés sur certaines populations, notamment les communautés historiquement marginalisées qui sont déjà vulnérables et en marge de la société. Les espaces publics sont précieux pour les personnes qui, à la maison et dans leurs espaces privés, n'ont pas accès à des espaces verts, ni à des espaces pour l'activité physique et les jeux, les activités artistiques et d'autres genres d'activités. Les mesures sanitaires liées à la COVID-19 ont limité l'utilisation des espaces publics et affectent les personnes qui utilisent davantage les espaces publics.

Dans l'évaluation des demandes déposées à l'initiative pour des collectivités en santé, on tiendra compte de l'impact des projets sur les communautés touchées de façon disproportionnée par la COVID-19. On posera des questions aux demandeurs concernant leurs activités d'engagement communautaire et leurs pratiques organisationnelles en matière d'équité. Cela n'est pas obligatoire, mais nous encourageons fortement les demandeurs à passer en revue [le Guide sur l'équité](#) pour orienter les questions concernant l'engagement avec leur collectivité, et pour intégrer l'équité à la conception et à la mise en œuvre de leur projet.

Quels sont les partenaires de l'initiative pour des collectivités en santé?

Fondations communautaires du Canada (FCC) administre le programme de l'initiative pour des collectivités en santé. FCC a un réseau de fondations communautaires de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique, qui sont expérimentées dans le financement de projets communautaires. FCC héberge le processus de demande et le centre de ressources pour les demandeurs, tandis que le réseau de FCC organise les comités d'évaluation régionaux.

L'Institut urbain du Canada (IUC) réunit des décideurs, des professionnels urbains, des activistes communautaires et des universitaires à l'échelle nationale, pour que le Canada bâtisse des villes dynamiques, équitables, habitables et résilientes. L'IUC offre son expertise pour la conception du programme de l'initiative pour des collectivités en santé, entre autres en conseillant les comités d'évaluation de partout au Canada.



L'initiative pour des collectivités en santé a d'autres partenaires ayant une expérience dans la création d'espaces communautaires inclusifs. Ces partenaires aident à faire connaître l'initiative pour des collectivités en santé et présenteront des ateliers pour soutenir les demandeurs potentiels. Ces partenaires comprennent : 880 Cities, le Réseau canadien de développement économique communautaire, ICLEI Canada, MaRS Discovery District, l'Association nationale des centres d'amitié, Amis des parcs/Park People, et Vivre en ville et Jay Pitter Placemaking

Admissibilité

Qui peut déposer une demande?

L'initiative pour des collectivités en santé aide les collectivités à créer et adapter les espaces publics, ainsi que les programmes et services pour les espaces publics, afin de répondre aux besoins relatifs à la COVID-19 au cours des deux prochaines années.

Les organismes admissibles comprennent :

- les municipalités et les administrations locales ou régionales établies par une loi provinciale ou territoriale ou en vertu de celle-ci;
- les sociétés municipales (organismes autonomes appartenant à des municipalités, servant à la production ou à la prestation de services publics locaux en dehors de la bureaucratie locale, par exemple gestion de l'eau, transport en commun, organismes de développement économique et de tourisme);
- les corps dirigeants autochtones, y compris, mais s'y limiter :
 - a. un conseil de bande au sens de l'article 2 de la *Loi sur les Indiens*;
 - b. un gouvernement des Premières Nations, des Inuits ou des Métis, ou une administration créée en vertu d'une entente sur l'autonomie gouvernementale ou d'une entente de revendication territoriale globale;
 - c. un gouvernement des Premières Nations, des Inuits ou des Métis, établi en vertu d'une loi fédérale ou provinciale ou territoriale, qui comprend une structure de gouvernance;
 - d. des conseils tribaux, des organismes provinciaux ou territoriaux;
- un organisme provincial ou territorial qui offre des services municipaux (par exemple, services publics [électricité, eau, télécommunications, bande passante], services de santé communautaire, organismes de développement économique, districts de services locaux);
- les organismes enregistrés à but non lucratif, constitués en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, notamment :
 - groupes locaux de développement économique, y compris des associations et des secteurs d'amélioration des entreprises;



INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

- associations professionnelles compétentes à but non lucratif (urbanistes, architectes, etc.);
- organismes à but non lucratif ou collectivités locales et organismes bénévoles, constitués en vertu des lois fédérales ou provinciales;
- organismes de bienfaisance enregistrés;
- organismes autochtones et organismes dont le mandat principal est d'améliorer la situation des Autochtones, à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves;
- instituts de recherche;
- associations de propriétaires à but non lucratif;
- établissements d'enseignement postsecondaire;
- sociétés de développement autochtones.

Veillez noter pour les demandeurs situés au Québec: En vertu des lois applicables au Québec, toute municipalité ou organisme public qui est sélectionnée pour un financement est assujettie à *la Loi sur le ministère du Conseil exécutif*. Les demandeurs peuvent soumettre leur demande sans recevoir d'autorisation. Les demandeurs retenus doivent obtenir une autorisation indépendante avant que le financement puisse être débloqué.

Les organismes inadmissibles sont tous ceux qui ne sont pas énumérés ci-dessus, notamment : les entreprises à but lucratif; les entreprises d'économie sociale à but lucratif; les gouvernements provinciaux et territoriaux; les personnes; le gouvernement du Canada (gouvernement fédéral); les organismes non canadiens ou internationaux; la Couronne; et les Nations Unies.

Est-ce qu'un organisme ou groupe communautaire non énuméré dans la liste des demandeurs admissibles peut déposer une demande?

Les organismes ou les groupes communautaires non énumérés dans la liste des demandeurs admissibles peuvent déposer indirectement une demande à l'initiative pour des collectivités en santé en s'associant à un organisme admissible, ou en trouvant pour le projet un collaborateur qui est un organisme admissible. L'organisme admissible signe [un accord intermédiaire](#) avec l'organisme ou le groupe communautaire non admissible qui dirige le projet. Cette entente doit être faite entre des organismes dont la mission et les valeurs sont alignées. Si un financement est accordé pour la demande, l'organisme admissible conclura une entente de financement avec FCC.

Quels types de projets sont admissibles à un financement?

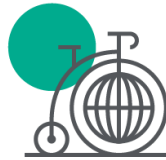
Les projets de l'Initiative pour des collectivités en santé doivent :



INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

- répondre aux besoins identifiés résultant de la COVID-19;
- créer ou adapter des espaces publics, ou des programmes et services pour les espaces publics, dans l'intérêt public;
- [démontrer un souci de la collectivité et des liens avec elle](#);
- servir le grand public ou une population touchée de façon disproportionnée par la COVID-19;
- aborder au moins un des trois thèmes de l'initiative pour des collectivités en santé.

Les Thèmes de l'initiative pour des collectivités en santé :



Espaces publics sécuritaires et vivants

Projets communautaires qui créent et adaptent des lieux publics, ou des programmes et services pour les lieux publics, en améliorant les espaces ouverts, les parcs, [les rues marchandes principales](#) et l'accès à d'autres commodités

Projets communautaires qui adaptent les espaces publics pour qu'ils répondent aux directives de santé publique

Amélioration des options en matière de mobilité

Projets communautaires qui offrent une gamme d'options ou d'adaptations pour le transport et la mobilité, favorisant l'éloignement physique par des solutions qui augmentent la sécurité de la connectivité sociale, la facilité de marche, la capacité de se déplacer à bicyclette et l'accès au transport en commun. Projets communautaires visant à rehausser la sécurité des piétons et des cyclistes grâce à l'amélioration et à l'adaptation des routes, des trottoirs ou des passages pour piétons

Solutions numériques

Projets communautaires qui offrent des solutions numériques utilisant les données et la technologie de façon novatrice afin de contribuer à la santé des collectivités et à la connectivité entre les gens. Projets communautaires qui utilisent les technologies et les solutions numériques afin d'encourager l'engagement citoyen ainsi que l'utilisation des données ouvertes, des plateformes en ligne ou des appareils numériques physiques pour le bien public.

Pouvez-vous donner des exemples de projets admissibles?

Les projets peuvent aborder plus d'un des trois thèmes de l'initiative pour des collectivités en santé.



Exemples de projets pour des espaces sécuritaires et vivants :



INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

- Commander des installations artistiques à des artistes pour un espace public ou un parc public afin d'encourager, de façon sécuritaire, l'engagement communautaire pendant la pandémie;
- Acheter de l'équipement pour des terrains de jeu temporaires afin de fournir aux enfants plus d'options de jeu à l'extérieur, tout en maintenant la distanciation sociale;
- Développer une initiative visant à partager les connaissances autochtones au sujet d'une terre appartenant à une communauté et voir comment cette initiative peut être adaptée pour des projets liés à la COVID-19;
- Pour les quartiers où il n'y a pas suffisamment d'espaces verts, acheter de l'équipement et du matériel de construction afin de créer dans un stationnement un espace communautaire multifonctionnel et partagé ainsi que des aires de jeu pour les familles;
- Revitaliser et améliorer une structure d'un espace public, p. ex., un pavillon ou une structure patrimoniale afin de créer plus de sites extérieurs où les gens peuvent se rencontrer tout en respectant les directives liées à la distanciation sociale;
- Une association pour l'amélioration des affaires achète de l'équipement afin d'aménager, sur un trottoir de la rue principale d'une municipalité, une terrasse partagée qui servira aux restaurants et cafés locaux;
- Fabriquer des kiosques mobiles pour le marché nocturne d'un festival dans un espace vert public afin que les entreprises puissent mener leurs activités extérieures de façon sécuritaire;
- Transformer des ruelles et des allées en y ajoutant des œuvres artistiques, des murales, des plantes, des luminaires ou des stands de marché, ou en y introduisant des pratiques régulières de nettoyage;
- Mettre en place un modèle participatif pour la planification urbaine, afin de permettre à la communauté locale (dont les personnes marginalisées) de prendre part à une consultation permanente concernant le processus de planification urbaine;
- Dans les communautés du Nord, acheter un congélateur de viande qui constituera un espace communautaire partagé pour y conserver le gibier chassé et pour lutter contre l'insécurité alimentaire;
- Dans les communautés du Nord, acheter de l'équipement et du matériel pour un espace public afin d'assurer une distanciation sociale sécuritaire lors des rassemblements essentiels;
- Dans les régions rurales, revitaliser les sentiers de randonnée pédestre devenus désuets, afin de faciliter les loisirs et d'augmenter le nombre de sentiers tout en évitant leur encombrement;
- Planifier et acheter du matériel pour des projets d'infrastructure écologique (c.-à-d., forêts ou espaces verts urbains, toits végétalisés sur des édifices publics afin d'y cultiver des végétaux pour les membres de la communauté, collecte d'eau de pluie, stationnements écologiques);



INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

- Lancer une initiative visant à coordonner la collecte régulière des surplus des récoltes dans les fermes agricoles, afin d'aider les banques alimentaires locales à répondre aux demandes accrues;
- Offrir à l'extérieur une série d'ateliers d'éducation en matière de santé pour les travailleurs et travailleuses de l'industrie du sexe en mettant l'accent sur les mesures de santé et d'hygiène favorisant la protection personnelle contre la COVID-19;
- Transformer l'espace en érigeant des tentes dans la ville afin de pouvoir tenir des activités pour les personnes âgées (cours de yoga, thé), tout en respectant la distanciation sociale;
- Concevoir et déployer un programme de potager communautaire, afin d'offrir de meilleurs choix alimentaires aux résidents à faible revenu.



Exemples de projets d'amélioration de la mobilité :

- Dégager des rues pour agrandir les zones piétonnières et faciliter les transports actifs;
- Dans un quartier, une association de résidents achète de grandes jardinières pour aménager des pistes cyclables temporaires et offrir d'autres options de transport actif;
- Créer des projets de rue temporaires dans des zones scolaires et densément peuplées, afin de lancer un concept visant à réduire la mortalité piétonnière causée par les voitures;
- Acheter des bicyclettes pour un réseau cyclable temporaire, afin d'améliorer la connectivité entre les résidents d'une communauté;
- Aménager des sentiers le long des routes rurales pour améliorer la sécurité des piétons et augmenter le potentiel piétonnier;
- Acheter l'équipement et le matériel nécessaires pour apposer des indicateurs de distanciation sociale sur les trottoirs et les passages pour piétons;
- Développer des programmes qui font la promotion de quartiers actifs et qui font participer la communauté à la planification urbaine, p. ex. des programmes pour améliorer l'accès aux espaces verts, augmenter la marche et le cyclisme, promouvoir la santé grâce à l'activité physique, réduire les risques de la circulation routière sur les groupes vulnérables;
- Créer une installation artistique à une intersection pour améliorer la sécurité des piétons et ralentir la circulation;
- Créer des installations hivernales accessibles qui augmentent le confort des usagers vulnérables (cyclisme hivernal, haltes protégées ou chauffées pour les piétons, etc.).



Exemples de projets de solutions numériques :

- Créer un marché fermier virtuel : une plateforme où les producteurs peuvent offrir directement aux consommateurs des aliments locaux;
- Créer un programme virtuel pour permettre aux services de soins de santé d'assurer la confidentialité de leur clientèle;
- Développer une plateforme virtuelle pour tenir les réunions municipales avec la participation des résidents des municipalités;
- Installer des points d'accès Wi-Fi et des points d'interconnexion Internet afin d'aider les gens qui n'ont pas accès à l'Internet (p. ex., en milieu rural, à l'extérieur des bibliothèques ou d'autres édifices publics);
- Développer pour les sans-abri une appli utilisant leurs données (p. ex., empreintes digitales) afin de leur permettre d'accéder à des services bancaires ou à d'autres services;
- Créer une plateforme numérique qui permet aux bénévoles de différentes collectivités rurales et éloignées de coordonner la livraison de l'épicerie à des personnes âgées;
- Pour les communautés du Nord, créer une appli qui explique comment obtenir des renseignements sur la livraison et la distribution locales des aliments;
- Créer une bibliothèque de prêt à l'aide de tablettes ou de iPad publics pour aider les personnes âgées à utiliser l'Internet;
- Développer une formation gratuite sur la technologie et le Wi-Fi pour les femmes qui sont davantage victimes de violence domestique, afin qu'elles puissent obtenir de l'aide tout en demeurant confinées chez elles.

Quels projets sont inadmissibles à un financement?

Voici une liste non exhaustive d'exemples de projets inadmissibles :

- les activités partisans, politiques ou électorales;
- les projets de recherche dont les constatations ne sont pas ou ne visent pas à être appliquées de façon tangible à la suite du projet – p. ex., effectuer une étude de faisabilité sans avoir l'intention de réaliser le projet;
- la publication de livres ou de rapports;
- les projets qui parrainent uniquement des événements ou des activités d'autres organisations;
- la recherche et le développement pour un programme à but lucratif;
- les projets qui ne profitent qu'à des intérêts privés ou qui sont mis en œuvre uniquement sur des propriétés privées;
- les projets qui font la promotion d'une entité à but lucratif ou de ses produits et services.



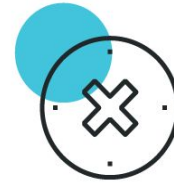
Quelles sont les dépenses admissibles à un financement?

Tous les postes budgétaires doivent être associés au projet et les bénéficiaires de financement doivent engager ces dépenses entre le 1^{er} avril 2020 et le 30 juin 2022. Les dépenses admissibles varieront selon le projet. Les demandeurs devront ajouter à leur demande [un budget détaillant](#) les dépenses prévues.



La liste ci-dessous énumère des exemples de dépenses possibles :

- les salaires et les coûts relatifs à l'emploi pour le personnel actuel ou supplémentaire;
- les honoraires pour des services professionnels;
- les mesures de soutien pour le personnel du bénéficiaire du financement;
- le matériel et les fournitures;
- la formation et le développement professionnel;
- les frais de déplacement et d'hébergement au Canada, entre autres pour des personnes participant à un événement;
- le loyer et les services publics;
- l'assurance;
- la location ou l'achat et l'entretien de l'équipement, y compris de logiciels;
- le contrôle du rendement et les coûts liés à des rapports;
- les honoraires d'audit indépendant et les coûts d'évaluation;
- la valeur de l'utilisation des actifs dans le cadre du projet (c.-à-d., les frais pour couvrir les coûts d'utilisation d'une voiture);
- les honoraires, y compris les frais de recouvrement pour les services de garde;
- d'autres coûts administratifs raisonnables, associés au projet;
- le transport sécuritaire pour assister aux réunions et aux consultations du projet.



Voici une liste non exhaustive d'exemples de dépenses inadmissibles :

- l'achat de terrains ou d'édifices, les frais immobiliers et les frais connexes;
- l'achat d'un véhicule;
- les frais de voyage à l'étranger et les frais d'hébergement et de voyage qui ne respectent pas les exigences de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#);
- les honoraires, salaires et avantages sociaux des membres d'un conseil d'administration;
- à l'exception des dépenses admissibles énumérées, les frais généraux, y compris les salaires et autres avantages sociaux du personnel, et les coûts associés à la planification et à la gestion d'autres activités d'un organisme qui ne sont pas liées au projet financé;
- les taxes pour lesquelles un organisme a droit à un remboursement;
- les frais juridiques associés à un litige;
- les dépenses engagées avant le 1^{er} avril 2020;



- les dépenses engagées après le 30 juin 2022.

Lignes directrices concernant la demande

Quels projets sont d'intérêt public?

Les projets de l'initiative pour des collectivités en santé doivent être d'intérêt public pour les collectivités locales, en se déroulant dans des espaces publics et en étant mis en œuvre dans l'intérêt public. Les projets déployés dans des espaces publics se dérouleront dans tout espace qui appartient ou qui est exploité par une municipalité ou par le gouvernement provincial ou fédéral (p. ex., trottoir, rue, parc, centre de loisirs), par un organisme non commercial (p. ex., OBNL ou établissement d'enseignement) ou par des communautés autochtones. Les projets d'intérêt public comprennent les projets desservant des populations spécifiques qui sont touchées de façon disproportionnée par la COVID-19.

Espaces sécuritaires et vivants : Un secteur d'aménagement commercial pourrait déposer une demande en vue d'acheter et d'installer des lampes chauffantes ainsi que des tables et des chaises dans une cour publique, de façon à respecter la distanciation sociale. Ce projet pourrait revitaliser le quartier à long terme, et les entreprises privées situées près de cette cour pourraient profiter d'un plus grand achalandage.

Amélioration de la mobilité : Une municipalité pourrait déposer une demande en vue d'acheter et de développer un réseau cyclable temporaire pour les résidents. La municipalité pourrait prêter les bicyclettes aux résidents pour des périodes prolongées, mais ultimement les bicyclettes devraient être retournées afin d'être prêtées à d'autres personnes de la communauté.

Solutions numériques : Un OBNL veut prêter des tablettes Wi-Fi à sa communauté. L'OBNL pourrait recourir à la sous-traitance pour l'installation et conclure un marché avec un entrepreneur privé, y compris afin d'offrir un soutien technique aux résidents. Les résidents devront retourner les tablettes à la fin de la période de prêt, pour que ces tablettes soient prêtées à d'autres membres de la communauté.

Un projet non accessible au grand public n'est pas admissible. Entre autres :

- la création d'un espace vert sur une propriété privée qui n'est pas accessible au public;
- les projets qui se déroulent dans des espaces intérieurs non accessibles au grand public (p. ex., la rénovation d'un local du personnel afin de faciliter la distanciation sociale).



Quels types de projets répondent aux besoins résultant de la COVID-19?

La pandémie de la COVID-19 a eu un impact vaste et profond sur les communautés canadiennes, notamment sur la façon dont nous avons accès aux espaces publics et aux services numériques, et sur la façon dont nous les utilisons. Le financement de l'initiative pour des collectivités en santé vise à répondre à ces besoins qui résultent directement de la COVID-19. L'initiative pour des collectivités en santé n'a pas pour but de fournir un financement de stabilisation.

Comment démontrer l'engagement communautaire pour un projet?

Les demandeurs peuvent démontrer un engagement communautaire en s'efforçant, lors du développement et de la planification du projet, d'obtenir la rétroaction des populations touchées de façon disproportionnée par la COVID-19, dont des communautés historiquement marginalisées, des résidents, des entreprises, des organismes et d'autres parties prenantes. Ce qui pourrait comprendre des réunions municipales virtuelles, des réunions de consultation avec la communauté, des sondages et des discussions avec d'autres parties prenantes. Cela n'est pas obligatoire, mais nous encourageons fortement les demandeurs à passer en revue [le Guide sur l'équité](#) pour orienter les questions concernant l'engagement avec leur collectivité, et pour intégrer l'équité à la conception et à la mise en œuvre de leur projet.

Les demandeurs peuvent démontrer qu'ils ont prévu un engagement communautaire de façon continue afin d'obtenir une rétroaction au sujet du projet, et ils peuvent démontrer le rôle de la communauté dans la prestation du projet. Les demandeurs peuvent aussi expliquer l'approche et les principes du projet en matière d'équité, et dans quelle mesure cela s'inscrit dans la sensibilisation de la communauté et la rétroaction à rechercher auprès de la communauté.

Les demandeurs peuvent aussi démontrer l'engagement communautaire en exposant leurs relations actuelles avec les résidents et les groupes touchés de façon disproportionnée par la COVID-19, dont des communautés historiquement marginalisées, et en expliquant comment ils entendent développer ces relations.

Est-ce que j'ai besoin de permis, d'autorisations ou d'approbations à l'échelle locale afin de déposer une demande de financement?

Selon votre projet, avant de recevoir le financement, vous devrez soumettre une preuve que vous avez obtenu les permis, autorisations ou approbations nécessaires. Par exemple, une



INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

demande de permis pour un empiètement de terrasse, l'approbation du conseil municipal ou un certificat d'assurance.

Veillez vous informer auprès des autorités locales ou régionales afin de savoir quels sont les permis, autorisations ou approbations nécessaires. La réception du financement de l'Initiative pour des collectivités en santé est un processus distinct, qui s'ajoute à la réception des permis, autorisations ou approbations exigés localement.

Exemples :

- Espaces sécuritaires et vivants : Voir le permis à demander à Ottawa pour un empiètement de terrasse ([cliquez ici](#))
- Amélioration de la mobilité : Voir la Demande de fermeture de rue à déposer à Montréal (arrondissement Anjou) ([cliquez ici](#))
- Solutions numériques : Voir la Politique de confidentialité de Centres communautaires d'alimentation du Canada ([cliquez ici](#))

Veillez noter pour les demandeurs situés au Québec: En vertu des lois applicables au Québec, toute municipalité ou organisme public qui est sélectionnée pour un financement est assujettie à *la Loi sur le ministère du Conseil exécutif*. Les demandeurs peuvent soumettre leur demande sans recevoir d'autorisation. Les demandeurs retenus doivent obtenir une autorisation indépendante avant que le financement puisse être débloqué.

Comment démontrer que les projets respectent une conception numérique inclusive et une gestion responsable des données?

Tous les projets de solutions numériques et tous les projets qui traitent des données publiques doivent démontrer l'utilisation de meilleures pratiques en ce qui a trait à la conception numérique et à la gestion responsable des données. Voici quelques exemples de projets de solutions numériques qui respectent une conception numérique inclusive et une gestion responsable des données :

- Conception inclusive : Y compris des tests d'utilisation par les utilisateurs finaux pour s'assurer que la technologie est facile à utiliser et tient compte de l'accessibilité, en offrant des adaptations comme un lecteur d'écran et la navigation au clavier, afin que les applis et les portails en ligne soient plus accessibles :
 - Programme [rassemblement de résidents pour améliorer la technologie à Toronto \(GRIT\)](#) de Code for Canada
 - Règles pour l'accessibilité des contenus Web ([WCAG](#))
- Gestion des données : Y compris préciser les renseignements qui sont recueillis, à quelles fins et comment ils seront utilisés. Ce qui peut comprendre l'élaboration de



INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

politiques ou de documents, par exemple les conditions générales d'utilisation (CGU) et les politiques de protection des renseignements personnels (PPRP).



Considérations relatives à la gestion responsable des données

Collecte	Qui peut recueillir ces renseignements, et qui peut décider de leur collecte future?
Accès	Qui peut y avoir accès, et qui peut décider de leur accès futur?
Utilisation	Qui peut les utiliser, et qui peut décider de leur utilisation future?
Transparence	Préciser clairement quelles données seront rattachées à des personnes, et comment les données pourraient être disponibles sous format ouvert afin d'être partagées, et/ou dans des fichiers à télécharger comme une feuille Excel.
Conformité	Respect des exigences municipales, provinciales ou fédérales, telles que la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE).

Quels sont les montants de financement accordés

L'Initiative pour des collectivités en santé aide les collectivités à mener des projets locaux d'infrastructure à petite échelle en vue de créer et d'adapter les espaces publics, ainsi que les programmes et services pour les espaces publics, afin de répondre aux besoins relatifs à la COVID-19. Pour plus d'information au sujet des projets locaux à petite échelle, veuillez consulter [les exemples de projets admissibles](#). Le montant minimum de financement pour les projets par projet est de 5 000 \$ et le montant maximum de financement par projet est de 250 000 \$.

Qu'est-ce qui doit être inclus dans mon budget?

Les demandeurs doivent soumettre [un budget](#) indiquant les dépenses admissibles pour leur projet. Veuillez vous assurer que votre budget couvre le plein montant du financement que vous avez demandé.

- Tous les postes budgétaires doivent être associés au projet, et les dépenses doivent être engagées durant la période de financement (du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2022).
- Seules les dépenses admissibles doivent être incluses dans le budget (voir ci-dessus la liste des dépenses admissibles).



INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

- Pour tous les coûts énumérés dans le budget et financés par l'Initiative pour des collectivités en santé, on ne doit pas recevoir un financement d'autres sources (les dépenses ne peuvent pas être payées deux fois par plusieurs sources de financement).
- Le financement reçu de l'Initiative pour des collectivités en santé ne peut pas être utilisé afin de générer, pour l'organisme récipiendaire, un profit ou un revenu excédant les dépenses du projet.
- [Le modèle de budget](#) téléversable se trouve sur le portail de demande, avec votre demande.

Processus de demande

Quand puis-je déposer une demande?

Il y aura deux cycles de dépôt des demandes de financement. Les demandeurs dont la demande de financement n'a pas été retenue au cycle 1 peuvent déposer une nouvelle demande à l'Initiative pour des collectivités en santé lors du cycle 2, sans être assurés de recevoir un financement.

Cycle 1

Le portail de demande s'ouvrira le 9 février 2021 à 9 h (HNA). Les demandes doivent être déposées d'ici le 9 mars 2021 à 17 h (HNP). Les comités d'évaluation commenceront à se réunir pour prendre les décisions à partir du 10 mars 2021, et tous les demandeurs recevront les résultats d'ici le 30 avril 2021.

Cycle 2

Le portail de demande s'ouvrira le 14 mai 2021 à 9 h (HNA). Les demandes doivent être déposées d'ici le 25 juin 2021 à 17 h (HNP). Les demandeurs dont la demande de financement n'a pas été retenue au cycle 1 peuvent déposer une nouvelle demande lors du cycle 2, sans être assurés de recevoir un financement. Les comités d'évaluation commenceront à se réunir pour prendre les décisions à partir du 26 juin 2021, et tous les demandeurs recevront les résultats d'ici le 13 août 2021, au plus tard.

Où dois-je déposer ma demande?

Vérifiez sur cette carte dans quelle région se déroulera votre projet. Dans votre demande, cochez la ou les régions où se déroulera votre projet.

On vous demandera ensuite de confirmer la fourchette de financement dans laquelle se situe votre demande de financement. Tous les projets seront évalués par les Pôles régionaux, et les projets pour lesquels on demande un financement de 100 000 \$ à 250 000 \$ seront aussi évalués au niveau national.



Est-ce que je peux déposer plusieurs demandes de financement?

Il y aura deux cycles de financement. Les organismes peuvent déposer une demande par cycle.

Les organismes qui ont déposé une demande peuvent s'associer à plusieurs autres organismes qui déposent une demande indépendante. Par exemple, une municipalité peut déposer une demande pour un projet et s'associer avec plusieurs organismes communautaires de sa localité qui déposent eux aussi une demande de projet, pourvu que la municipalité ne soit pas le demandeur principal pour les autres projets. L'appui à d'autres demandes n'aura aucune incidence sur les chances d'un organisme d'obtenir un financement pour un projet qu'il aura déposé de façon indépendante.

Puis-je avoir des conseils pour la préparation de ma demande?

Au [centre de ressources](#), on trouvera des indications sur la façon de remplir la demande, dont une vidéocapture d'écran, l'enregistrement d'une séance d'information sur le dépôt d'une demande à l'Initiative pour des collectivités en santé et d'autres outils utiles. Fondations communautaires du Canada (FCC) et l'Institut urbain du Canada (IUC) offriront également des webinaires d'information et [des séances de mobilisation communautaire](#) pour expliquer plus en détail le processus de demande, les thèmes de l'Initiative pour des collectivités en santé, et les bonnes pratiques pour les projets d'infrastructure menés par les collectivités. Inscrivez-vous aux séances de mobilisation communautaire sur [le site Web](#) du FCC.

Comment déposer une demande

Veillez déposer votre demande auprès de votre Pôle régional, sur [notre portail de demande central](#). Le portail de demande est disponible en français et en anglais.

Utilisez [notre outil de recherche, sur notre site Web](#), pour trouver le Pôle régional le plus proche de chez vous. Le réacheminement de demandes au Pôle régional approprié peut occasionner des délais pour l'évaluation de ces demandes.

Si vous avez des questions, communiquez avec FCC à iccs@fondationscommunautaires.ca.



Comment ma demande sera-t-elle évaluée?

Toutes les demandes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de base. Les demandes qui satisfont aux critères d'admissibilité seront évaluées d'après les critères d'évaluation. Ces critères comprennent la justification du projet, l'engagement communautaire, les résultats à court et à long terme, et la mise en œuvre et l'état de préparation du projet. Pour plus de précisions, consulter [les critères d'évaluation](#) de l'Initiative ci-dessous.

Critères d'admissibilité et d'évaluation

Critères d'admissibilité

Afin d'être pris en considération, le projet doit satisfaire à tous les critères suivants:

- Est soumis par un organisme admissible, avec documentation à l'appui
- Répond aux besoins résultant de la COVID-19
- Crée ou adapte des espaces publics, ou des programmes ou services pour les espaces publics, dans l'intérêt public
- Démontre un souci de la collectivité et des liens avec elle
- Sert le grand public ou une population touchée de façon disproportionnée par la COVID-19
- Aborde au moins un des thèmes de l'Initiative pour des collectivités en santé
- Est soumis avec un budget complet
- Demande un financement de 5 000 \$ à 250 000 \$
- Doit engager les dépenses entre le 1 avril 2020 et le 30 juin 2022

Critères d'évaluation

Les projets qui remplissent les critères d'admissibilité seront évalués selon les critères d'évaluation suivants:

Exigence

Description

Critères du projet

Justification du projet

Dans quelle mesure le projet crée clairement des espaces sécuritaires et vivants, améliore les options en matière de mobilité ou fournit des solutions numériques aux populations subissant les impacts de la COVID-19

- Répond aux impacts de la COVID-19 en s'adaptant au contexte et aux besoins locaux
- Tient compte des mesures de santé publique dans la conception du projet
- S'il y a lieu, envisage de faire participer des collaborateurs ou des partenaires afin de renforcer le projet

Engagement communautaire

Dans quelle mesure le projet mobilise clairement diverses communautés pour sa conception, sa mise en œuvre et son utilisation, et renforce la résistance de la collectivité, y compris des populations touchées de façon disproportionnée par la COVID-19

- Démontre un réel engagement communautaire, y compris de la part de personnes qui ont été touchées de façon disproportionnée par la COVID-19, et tient compte de l'équité
- Démontre la participation de leaders locaux à la prise de décision et à la mise en œuvre du projet
- Démontre comment il engagera la collectivité et suscitera la participation au projet

Résultats

Dans quelle mesure le projet démontre clairement un impact à court terme, un avantage immédiat et un potentiel pour un impact à plus long terme, ainsi qu'une viabilité et une durabilité

- Démontre un impact communautaire positif relativement à un des thèmes de l'Initiative pour des collectivités en santé
- Démontre la connaissance des pressions subies par la collectivité et de ses besoins
- Démontre un plan, le cas échéant, pour soutenir le projet à long terme
- Envisage un plan pour raconter l'impact communautaire, notamment en recueillant pour de futurs projets, le cas échéant, des histoires et des leçons apprises

Mise en œuvre et état de préparation du projet

Dans quelle mesure le projet a clairement élaboré un plan de travail responsable, un échéancier et un budget, prévu l'équipe de projet, et pris en compte les permis et approbations nécessaires qui pourraient avoir une incidence sur la bonne mise en œuvre du projet

- Fournit un budget responsable, y compris une indication claire des coûts, les décisions relatives aux marchés, et les considérations en matière d'équité
- Démontre que le projet peut être terminé en respectant un échéancier réaliste
- Démontre les capacités de l'équipe du projet ainsi qu'un leadership approprié pour mener à bien le projet
- Démontre une compréhension des permis et autorisations nécessaires